

Liste d'opposition : « LES HERBIERS, POUR UNE ALTERNATIVE ÉCOLOGIQUE ET SOCIALE »

Une offre de santé à deux vitesses aux Herbiers ?

Le droit à la Santé, ainsi que son accessibilité, est un de nos droits fondamentaux reconnus par la Constitution Française et par la Déclaration universelle des droits de l'homme. Notre ville, chacun le sait, est confrontée depuis longtemps à un grave problème d'accès aux soins avec 5.3 médecins pour 10 000 habitants, contre 7.2 au niveau départemental, et dont la moitié ont 55 ans et plus.

Des professionnels de santé sous tension

Face à cette situation, les professionnels de santé font le maximum. Mais pour les généralistes comme pour les spécialistes ou le paramédical, les listes d'attentes et les journées sont très longues. Aux Herbiers, la plupart des médecins ne prennent même plus de patients. Autour de nous, les services d'urgences des hôpitaux saturent également. **Tout cela a un impact sur l'état de santé de la population** et un impact économique puisque les employeurs doivent faire preuve d'une grande souplesse face à une gestion problématique des rendez-vous médicaux.

Cette situation aurait dû être anticipée. Certes, Mme Besse a pris récemment la parole à l'Assemblée pour interpellier la Ministre de la Santé sur la situation médicale... mais principalement pour évoquer les problèmes sur la côte vendéenne en été !

Bonne nouvelle de façade ?

Dans ce contexte, l'ouverture annoncée, pour le 29 avril, d'un Centre Médical de Soins Immédiats (CMSI), semble être une bonne nouvelle. Doté de deux infirmières et de deux médecins, ce nouveau centre doit être doté par CMSI France d'une unité radiographique, d'un électrocardiogramme et d'une échographie. Il est présenté en gros titre sur le site de la ville des Herbiers et sur les réseaux sociaux comme « un futur service d'urgence » aux Herbiers en Juillet 2024. Hélas, l'ambition a vite été revue à la baisse pour se transformer en soins de « petites urgences ». Le centre réalisera toutes les consultations SAUF les urgences vitales, les renouvellements d'ordonnance et le suivi des pathologies chroniques. Interrogé sur les réseaux sociaux, M.Hirtzig, co-fondateur de CMSI France, informe que **« le CMSI n'est pas médecin traitant »**. Pour les Herbretais, c'est la douche froide !

La santé au prix fort !

En effet, les règles de la CPAM sont claires : sans médecin traitant la consultation est très mal remboursée ! Pour une consultation d'un généraliste *«médecin traitant»* en secteur 1 de 30€, le remboursement de la CPAM est de 70% soit 21€, desquels il faut enlever les 2€ de participation forfaitaire. **Le reste à charge du patient hors mutuelle est donc de 11€.** Pour une consultation d'un généraliste *«non médecin traitant»*, le cas des consultations du CMSI en secteur 1 de 30€, le remboursement de la CPAM est de 70%: 21€ - 11,60€ soit 10,40€, desquels il faut enlever les 2€ de participation forfaitaire. **Le reste à charge du patient hors mutuelle est donc de 21,60€ !** Comment les familles modestes, les jeunes travailleurs, les personnes âgées isolées pourront-ils accéder à ces soins ? On pourra objecter qu'une mutuelle permet d'alléger la note, mais une mutuelle ce n'est pas gratuit !

En tant que liste d'opposition municipale nous appelons à une mobilisation collective pour une santé disponible et accessible à tous dans notre ville. C'est le sens de la consultation que nous menons actuellement auprès des Herbretais.

En route vers 2026 !

J. Liard, A. Paquereau, E. Blanchard,
M. B. Rivière

Majorité municipale : « DU CŒUR ET DE L'ACTION POUR LES HERBIERS » Aux Herbiers aussi : la sécurité, première des libertés.

Vous êtes de plus en plus nombreux à nous en parler. A l'occasion d'échanges avec vos élus, les questions de sécurité reviennent de plus en plus régulièrement. Oui, malheureusement, l'insécurité est devenue un sujet aux Herbiers. Si nous avons tous pu le constater, et le déplorer, la majorité municipale n'a pas attendu pour agir. Depuis le début de ce mandat, les enjeux de sécurité sont bel et bien l'objet de toute notre attention. C'est notamment pour cela que nous avons fait le choix, en ce début d'année, de créer une direction Sécurité et proximité à la Mairie afin d'aborder ces sujets de manière toujours plus performante.

Présence sur le terrain

Il s'agit tout d'abord d'assurer une présence rassurante dans nos rues, en journée, mais également le soir et la nuit. C'est le rôle de la Police municipale dont la présence humaine, aujourd'hui sept policiers et trois agents de surveillance

de la voie publique, n'a jamais été aussi importante. Leurs patrouilles quotidiennes, à pied, à vélo, en voiture, dans les rues des Herbiers sont ainsi appréciées et dissuasives. Ces agents sont également vos interlocuteurs pour toutes questions liées à la sécurité en ville. A cet effet, le premier *« café-sécurité »*, organisé début mai au marché Saint Pierre, aura été l'occasion de multiples rencontres et de riches échanges.

Partenariat renforcé

Des échanges avec la police municipale et vos élus, mais également avec la Gendarmerie qui était représentée. De nombreux sujets ont ainsi pu être évoqués concernant l'insécurité aux Herbiers. Cette présence témoigne du partenariat renforcé mis en place avec la Gendarmerie ces dernières années. Que ce soit avec le Maire ou les élus, ainsi qu'avec les agents de la Police municipale, la coopération avec les gendarmes des Herbiers est quotidienne et fructueuse. La mise en place de patrouilles mixtes PM/Gendarmerie à vélo en est une nouvelle illustration avec l'objectif de viser toujours plus d'efficacité.

Vidéoprotection

Cette collaboration vit également au travers de l'usage de la vidéoprotection. Régulièrement, les services de la Gendarmerie font appel aux images captées par notre réseau de caméras dans le cadre de faits délictueux. Aujourd'hui, ce réseau comporte une soixantaine de caméras disséminées dans toute la ville. Cette année, ce sont quatre nouveaux sites qui vont être équipés aux Herbiers afin de quadriller toujours mieux l'espace public.

Prévention

Si être visible et accessible est une priorité pour dissuader, le rôle de la force publique est aussi d'agir sur les risques grâce aux actions de prévention. Interventions liées à la sécurité routière, aux risques de l'alcoolémie, interventions dans les établissements scolaires sont ainsi régulièrement menées par les services de la Police municipale. L'insécurité n'est pas une fatalité. Et si la municipalité n'a pas toutes les cartes en main pour y faire face, nous nous devons de mettre en œuvre tous les moyens en notre possession. Notre qualité de vie en dépend et doit être défendue. Chacun doit pouvoir se déplacer aux Herbiers en toute tranquillité, quel que soit le lieu, quelle que soit l'heure. Voilà pourquoi votre sécurité demeure notre priorité.